

Compte-rendu du CTL du 08 janvier 2015  
'DOSSIER EMPLOIS 2015'

Avant l'ouverture des débats, la question de la tenue du CTL s'est posée en raison de l'attentat abominable et inacceptable qui s'était déroulé la veille au siège du journal **CHARLIE HEBDO**.

*La majorité des participants au CTL (OS et Direction) ont décidé de siéger par respect pour la liberté d'opinion et d'expression et le refus de replis sur soi en ces temps difficiles.*

*Chacun a lu un message de soutien aux victimes, mortes pour leurs idées et la défense de celles-ci; ainsi qu'à leurs proches et amis. La dénonciation de cette attaque contre la démocratie et l'expression de toutes les libertés a été unanime.*



Toutes les organisations syndicales ont lu leurs déclarations liminaires.

La séance a été présidée par M. Benoît DEMEULEMESTEER, Directeur de la DDFiP par intérim, et secondé par Mme Andrée AMMIRATI.

### Réponses de l'administration aux déclarations liminaires :

Concernant l'information de tous, la direction a reconnu qu'il y avait des efforts à faire quant à la communication interne qu'elle soit montante ou descendante.

Concernant le dossier emplois, la direction indique avoir agi dans le bon sens et aurait permis la sauvegarde de 3 emplois dans le département ; **n'oublions pas (tout de même) votre mobilisation au 1<sup>er</sup> semestre 2014 et les deux grèves à plus de 40% de participation !!!!**

Elle s'est ensuite félicité des efforts fournis par le corps des cadres supérieurs (suppressions de 3 cadres A+) et nous a rappelé que certains choix politiques s'imposaient à notre DDFiP . **Je ne serais trop vous conseiller de relire notre déclaration liminaire...**

Concernant la sous-traitance de l'acheminement du courrier par la société TNT, un bilan sera effectué avant la fin du mois.

Depuis les dernières élections professionnelles, le paysage syndical du département a changé. Aucune action n'a été proposée pour dénoncer l'insupportable : les suppressions d'emplois.

Dans ce cadre, les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques ont décidé de siéger lors de cette instance (dont nous boycottions par le passé la 1<sup>ère</sup> convocation). Vos élus ont pris le parti de défendre chaque emploi pour obliger la direction à justifier ses choix et la mettre face à ses contradictions.

**Les suppressions d'emplois ne sont toujours pas fléchés au niveau national, mais le fléchage fait, au mouvement local, son grand retour !**

### Conséquences des suppressions de postes sur la situation administrative des agents :

*(instruction annuelle sur les mutations et premières affectations des catégorie B et C du 18/12/2014 p25 et instruction mouvement général et complémentaire des IFIP du 18/12/2014 p40)*

**Aucun agent n'est tenu de formuler une demande de mutation au niveau national.**

Les agents conservent leur affectation nationale **RAN/mission-structure** et bénéficient du maintien sur **la commune** d'affectation locale.

**La situation des effectifs dont le poste est supprimé verra sa situation étudiée avant le mouvement local par rapport au tableau des emplois.**

Si un surnombre subsiste, la direction identifiera l'agent dont l'emploi est supprimé (ancienneté administrative non bonifiée au 31/12/2014 la plus faible). L'agent sera alors tenu d'effectuer une mutation locale au sein de **sa commune d'affectation** relevant de la **mission-structure** détenu au plan national.

A défaut de poste vacant, l'agent sera maintenu au sein de **sa commune** et obtiendra l'affectation **ALD Mission-structure**.

Exemple :

➤ Un agent affecté à Arras à la Direction (DDFIP62/ARRAS/mission Gestion des comptes publics). Si après suppression de l'emploi, il persiste un surnombre en Direction, l'agent possédant la plus faible ancienneté administrative à la direction pourra solliciter un emploi dans les trésoreries de la commune d'Arras (Arras Mun, Arras Banlieue, Arras CH ou Paierie). A défaut de poste vacant, l'agent sera affecté ALD-Gestion des CP.

➤ Un contrôleur affecté à Béthune en PCE (DDFIP62/BETHUNE/FIPRO). Si après suppression de l'emploi, il persiste un surnombre au PCE, le contrôleur possédant la plus faible ancienneté administrative au sein du PCE pourra solliciter un emploi au SIE. A défaut de poste vacant, le contrôleur sera affecté ALD-FIPRO.

➤ Un inspecteur affecté à ARRAS à la Direction (DDFIP62/ARRAS/Direction). Si après suppression de l'emploi, il persiste un surnombre à la direction, l'inspecteur possédant la plus faible ancienneté administrative au sein de la Direction pourra solliciter un emploi à la Direction. A défaut de poste vacant, l'inspecteur sera affecté ALD-Direction.

Dans l'hypothèse où, dans le cadre du mouvement local, un poste se libère au sein de son service, la personne ayant perdu son poste n'est plus considérée comme surnombre et bénéficie d'une priorité absolue pour rester dans sa structure.

Pendant tous les débats de ce CTL, la direction a cherché à justifier ses choix en matière de suppressions d'emplois en s'appuyant notamment sur « l'ensemble des éléments de critères objectifs tenant à l'appréciation raisonnable de l'évolution des éléments de contextes propres à chaque structure » comme précisé par la même Direction dans les documents de travail du CT.

En langage courant et pour résumer, « nous ne savons plus où supprimer les emplois et nous l'avons fait là où cela fera moins mal !!!! »

Mais pour des raisons didactiques, et pour que cela ne transparaisse pas aussi clairement dans le PV du CTL, la direction est passée par des chemins beaucoup plus tortueux.

#### Localisation des suppressions d'emplois

Services	Emplois implantés avant dossier emplois			Suppressions nettes			Emplois implantés après dossier emplois		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Direction	58	70	32	-3	-1	-8	55	69	24
Recette des Finances	7	8	1			-1	7	8	
BCR (Arras)	1	5	1		-1		1	4	1
PCRP (Lens)					-1				
PCRP (Montreuil-sur-Mer)					-1				
PCE Boulogne (Antenne Montreuil)					-1				
PCE Béthune					-1				
SIP Arras Ouest	2	11	13		-1		2	10	13
SIP Arras Est	1	7	13			-1	1	7	12
SIP Boulogne-sur-Mer	2	12	25			-1	2	12	24
SIP Béthune	2	9	20			-1	2	9	19
SIP Calais	2	14	22		-1		2	13	22
SIP Montreuil-sur-Mer	1	6	14			-1	1	6	13
SIP Saint-Omer	2	7	16			-1	2	7	15
SIP Bruay-la-Buissière		9	13		-1			8	13
SIP Hénin-Beaumont	1	9	16			-1	1	9	15
SIP Saint-Pol-sur-Ternoise		3	10			-1		3	9
Trésorerie de Bapaume	1	3	4			-1	1	3	3
Trésorerie de Carvin	1	3	4		-1		1	2	4
Trésorerie d'Hersin-Coupigny	1	4	3		-1		1	3	3
Trésorerie de Saint-Venant	1	4	2		-1		1	3	2
Trésorerie Municipale de Calais	2	9	7		-1		2	8	7
Paierie Départementale	3	18	14		-1		3	17	14
<b>TOTAL</b>				<b>-3</b>	<b>-14</b>	<b>-17</b>			

Vous trouverez ci-après les fiches synthétiques qui nous ont permis d'évoquer chaque emploi supprimé dans notre département telles qu'elles ont été lues par vos représentants durant le CT et ce afin de pousser l'administration à nous expliquer (ou plutôt à ne pas nous expliquer) leurs choix.

ANNEXE 1 : emplois supprimés dans les SIP

ANNEXE 2 : emplois supprimés dans les trésoreries

ANNEXE 3 : emploi supprimé à la BCR

ANNEXE 4 : emplois supprimés au Pôle patrimonial

ANNEXE 5 : emplois supprimés au PCE

ANNEXE 6 : emplois supprimés à la Direction

ANNEXE 7 : emploi supprimé à la RF

En conclusions, les réponses de l'administration :

Les évolutions informatiques, législatives, les contextes économiques et politiques locaux (tissu, intercommunalité,...) pourraient expliquer les suppressions d'emplois. Face à ces suppressions, il suffirait de réorganiser, d'adapter nos services, de prioriser nos missions.

N'y aurait-il pas un désengagement du service public, de nos missions et de l'équité envers les citoyens ?

La direction reconnaît que le dossier « emplois » est un exercice très difficile. Toujours à demi-mot, à mot couvert et jamais par écrit :

- nous supprimons là où nous pouvons,
- nous supprimons là où on ne nous interdit pas de le faire,
- nous supprimons là où cela nous paraît le moins insupportable.

***Plus simplement, la direction ne peut plus justifier la moindre suppression d'emploi !***

Néanmoins, nous pouvons retirer quelques points importants :

- un effort important en Direction, certainement au détriment du soutien aux services et agents du Département,
- une modification du paysage du contrôle fiscal et de ses missions départementales,
- une modification de notre relation à l'usager, au contribuable,
- une modification future de notre maillage territorial par le nombre croissant de structures à tailles critiques.

Le vote sur le dossier emplois a été scindé en deux parties : suppressions nette d'emplois et transferts d'emplois

VOTES	POUR	CONTRE	Abstention	Refus de Vote
SFiP 62		X		
FO-DGFIP		X		
CGT -FiP		X		
CFTC-UNSA				X

Dans l'unité syndicale la plus grande possible, SOLIDAIRES FiP 62 a voté contre les suppressions d'emplois (pour soulager la Direction qui, sans le dire, était contre également – hic !). Plus sérieusement, il n'était évidemment pas possible d'exprimer autrement votre (agents et cadres intermédiaires) et notre mécontentement face aux injustifiables mais néanmoins perpétuelles suppressions d'emplois.

L'Union CFTC-UNSA n'a pas pris part au vote.

## Localisation des transferts d'emplois

Services	Emplois implantés avant dossier emplois			Transferts d'emplois			Emplois implantés après dossier emplois		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Direction – EMR Arras	1	16	1		-1		1	15	1
Trésorerie d'Arras Municipale	1	4	2		1		1	5	2
PTGC Arras	3	6	3	-1		-1	2	6	2
PTGC Béthune		7		1		1	1	7	1
Trésorerie hospitalière de Lens	1	7	5		-1	1	1	6	6
Trésorerie municipale de Liévin		1	3		1	-1		2	2

VOTES	POUR	CONTRE	Abstention	Refus de vote
SFiP 62			X	
FO-DGFIP			X	
CGT –FiP			X	
CFTC-UNSA				X

Une nouvelle fois dans l'unité syndicale la plus large possible, SOLIDAIRES FiP 62 s'est abstenu quant au vote relatif aux transferts d'emplois. Même si nous pouvons se satisfaire du renfort de certaines structures en grandes difficultés et de la reconnaissance d'autres, cela se fait au détriment des autres services qui ne peuvent plus comme nous l'avons indiqué ci-dessus supporter des suppressions d'emplois.

L'Union CFTC-UNSA n'a pas pris part au vote.

Au-delà de ce dossier emplois, nous sommes toujours attente de réponses et surtout de la présentation en CTL des restructurations à venir au sein de notre DDFiP :

- plan triennal : maillage territorial, régionalisation et fusion de services
- réforme des SIE
- création d'une antenne administrative du PTGC à Béthune
- présentation des Pôles Contrôle des Revenus et des Patrimoines PCR (ex cellule-CSP, ex IFPP, ex pole patrimonial) : implantation et périmètre des missions

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques restent à votre disposition pour répondre à vos questions et porter vos futures interrogations dans les instances.

Wilfried GLAVIEUX, Catherine PAYEN et Delphine FACON – élus titulaires  
 Sandrine BUQUET, Philippe COLIN et Laurence MOUTIN-LUYAT – élus suppléants  
 Ludovic PENNEQUIN, expert

**Emplois C et B sur les SIP du Pas de Calais**

**L'évocation de Solidaires Finances Publiques 62 :**

Vous envisagez de supprimer 3 contrôleurs sur les SIP d'Arras Ouest, Calais et Bruay ainsi que 7 agents sur les SIP d'Arras Est, Boulogne, Béthune, Hénin, Montreuil, St Omer et St Pol.

Outre la très médiatique campagne « Impôt sur le revenu » qui chaque année focalise l'attention des médias, de la Direction Générale, de la Délégation interrégionale, de la DDFIP et des masses laborieuses, les missions dévolues à ce service sont nombreuses et variées :

- Recouvrement des impôts et taxes diverses : IRPP, TH, TF, ISF, prélèvements sociaux, redevances audio, taxe sur les locaux vacants.
- Réception du public au quotidien avec des supposés creux en dehors des campagnes déclaratives et d'émission des rôles IR, TF, TH qui s'étendent globalement du 15 mars au 23 décembre.
- Traitement du contentieux et du gracieux de plus en plus nombreux malgré une politique « gracieuse » restrictive encourageant la généralisation des plans de règlement. Plans de règlement qui à leur tour génèrent un travail de suivi accru. Cette mission s'étale désormais sur l'année entière.
- Relance des défaillants de plus en plus difficilement effectuée.
- Gestion des locaux d'habitation et mise à jour des Valeurs Locatives.
- Préparation, participation aux CCID et travaux qui en découlent...
- Préparation et participation aux commissions de surendettement...

Ces missions, toute priorité chassant la précédente, se succèdent et se chevauchent à un rythme soutenu voir effréné qui laisse de moins la possibilité aux agents de se former correctement ... comment seront accueilli en septembre 2015 les agents non formés à ces métiers ?

Le SIP doit faire face à toutes ces missions avec des difficultés qui s'accumulent et que vous n'évoquez même pas dans les documents fournis.

M PARENT dans ses vœux serait il plus honnête que nos cadres de terrain. ?

Les retours que nous avons du terrain semblent ne pas être arrivés à l'oreille de la direction, à moins que vous n'écoutez pas par crainte de savoir :

- augmentation de la charge de l'accueil physique toutes campagnes confondues.
- augmentation du gracieux et de la gestion induite des plans de règlement.
- sollicitations de plus en plus nombreuses par des élus soucieux de sécuriser leurs ressources.
- impossibilité parfois de remplir certaines missions.

...

Point de chiffres pour justifier de la suppression de cet emploi. Nous réclamons, ainsi que les agents du département, de connaître les éléments circonstanciés qui on dû guider votre jugement

Notre question est simple Monsieur le Président, nous assumons la paraphrase, quel est « **l'ensemble des éléments de critères objectifs tenant à l'appréciation raisonnable de l'évolution des éléments de contexte propres à chaque structure** » permettant de justifier de la suppression de cet emploi ?

**Réponse de l'administration :**

Il faut faire un travail sur l'accueil ? ou comment apprendre au public à se passer de venir nous voir !!!!

La 1<sup>ère</sup> marche sera la restriction des horaires d'ouverture au public, la 2<sup>ème</sup> et les suivantes seront de

## ANNEXE 1

développer l'accueil à distance :

- rénovation du site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr)
- la création de centres de contacts (équipe dédiée pour les courriels et le téléphone) des petits CPS et CIS !!!
- développer l'accueil sur RDV

Enfin, il y a le fameux choc de simplification législative, par exemple, le bouquet de travaux qui a disparu en 2014. Souvenez-vous, il était apparu en 2013 sans création d'emploi et en facilitant la réception mais grâce à sa disparation un an plus tard, on peut supprimer quelques emplois !!!!

**Emploi C et B sur les trésoreries mixtes et spécialisées.**

**L'évocation de Solidaires Finances Publiques 62 :**

Vous envisagez de supprimer 5 contrôleurs sur les trésoreries de Carvin, d'Hersin, de St Venant, de Calais Mun et de la Paierie ainsi qu'un agent sur la trésorerie de Bapaume.

Trois mots définissent les missions des trésoreries : comptabilité, recette, dépense. Trois mots qui cachent des missions et des tâches nombreuses et bien souvent non quantifiées par les services de la direction :

- Recouvrement des impôts et taxes diverses : IRPP, TH, TF, ISF, prélèvements sociaux, redevances audio, taxe sur les locaux vacants.
- Recouvrement des titres émis par les collectivités.
- Recouvrement des amendes.
- Tenue de la caisse.
- Etablissement des bordereaux banque de France.
- Gestion des dotations.
- Etablissement de reçus.
- Prise en charge et contrôle des recettes des collectivités.
- Rapprochement des titres de recettes des délibérations des collectivités.
- Mandatement de la dépense.
- Contrôle de la dépense.
- Contact avec les collectivités quand les pièces de dépenses ne sont pas correctes.
- Gestion des marchés publics.
- Gestion de la paye des employés des collectivités.
- Conseil en matière d'établissement des bases.
- Conseil en fiscalité locale, marchés publics, TVA...
- Etablissement des comptes de gestion sur chiffre.
- Etablissement des comptes de gestion sur pièces et reclassement des justificatifs par compte.
- Réception du public au quotidien avec des supposés creux en dehors des campagnes déclaratives et d'émission des rôles IR, TF, TH qui s'étendent globalement du 15 mars au 23 décembre.
- Recouvrement forcé

Et je dois en oublier ...

Ces missions, toute priorité chassant la précédente, se succèdent et se chevauchent à un rythme soutenu voir effréné qui laisse de moins en moins la possibilité aux agents de se former correctement ... comment seront accueilli en septembre 2015 les agents non formés à ces métiers ?

La trésorerie doit faire face à toutes ces missions avec des difficultés qui s'accumulent et que vous n'évoquez même pas dans les documents fournis.

M PARENT dans ses vœux serait-il plus honnête que nos cadres de terrain. ?

Les retours que nous avons du terrain semblent ne pas être arrivés à l'oreille de la direction, à moins que vous n'écoutez pas par crainte de savoir :

- augmentation de la charge de l'accueil physique toutes campagnes confondues.
- sollicitations de plus en plus nombreuses par des élus soucieux de sécuriser leurs ressources.
- accompagnement des collectivités dans le cadre de la généralisation de PES V2.
- impossibilité parfois de remplir certaines missions.

## ANNEXE 2

...

Pour remplir ces missions les trésoreries ont recours à l'Equipe Départementale de Renfort.

Point de chiffres pour justifier de la suppression de cet emploi. Nous réclamons, ainsi que les agents du département, de connaître les éléments circonstanciés qui on dû guider votre jugement

Notre question est simple Monsieur le Président, nous assumons la paraphrase , quel est « **l'ensemble des éléments de critères objectifs tenant à l'appréciation raisonnable de l'évolution des éléments de contexte propres à chaque structure** » permettant de justifier de la suppression de cet emploi ?

### **Réponse de l'administration :**

Les évolutions informatiques, le transfert de compétence (découpage territoriaux, déménagement d'établissement public ou leur changement de comptabilité) font évoluer les charges de travail. Ces changements justifieraient donc les suppressions d'emplois sur ces postes comptables.

**L'évocation de Solidaires Finances Publiques 62 :**

Au TAGERFIP, la BCR d'Arras et son antenne de Boulogne comprennent :

2 emplois A

9 emplois B

1 emploi C

Contrairement aux documents de l'administration nous n'omettrons pas d'y comptabiliser le responsable de service.

Vous envisagez d'y supprimer un emploi B.

*"appréhender l'ensemble des manquements à la loi fiscale permet de consolider le civisme des contribuables face à des pratiques qui fragilisent le pacte social et portent atteinte tant à la concurrence entre les acteurs publics qu'aux recettes publiques" (PLF 2015 EXTRAIT DU BLEU BUDGETAIRE DE LA MISSION : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES page 5 / programme 156 objectif 1 : garantir le recouvrement des recettes et lutter contre la fraude)*

A coup de déclarations fracassantes, nos élus et les sphères parisiennes de notre administration ne manquent pas de faire de la lutte contre la fraude fiscale une priorité de tous les instants.

Une fois encore les actes ne suivent pas les mots, comme chantait autrefois un de nos exilés fiscaux bien connu : « Paroles, paroles, paroles.... »

La BCR est un service dont la vocation première est de lutter contre les fraudes les plus graves avec la plus grande réactivité possible, c'est aussi un prestataire de service pour les acteurs du contrôle fiscal. La BCR est aussi, et ce n'est pas une mission moindre, l'interlocuteur privilégié des autres administrations : Services du Ministère de l'Intérieur, CAF, URSSAF, Inspection du travail, justice, douane ....

Les missions de la BCR sont nombreuses et variées du fait de son rôle primordial dans la lutte contre la fraude mais aussi de ses échanges avec tous les acteurs de la lutte contre la fraude fiscale et sociale. Il y a ce qui se voit mais aussi toutes les tâches qui ne se voient pas :

- rédaction de 3909 pour les BDV du département, la Discofi et les BDV extérieures.
- réalisation de droits d'enquêtes.
- gestion des demandes de comptes bancaires formulées par les autres services.
- réalisation d'appuis tactiques.
- participation aux opérations CODAF en liaison avec les autres administrations sous l'égide du préfet.
- intervention en tant que sachant pour aider les services de police à fiscaliser les informations.
- aide aux vérificateurs et autres services dans le cadre des demandes d'assistances administratives internationales.
- répondre aux réquisitions judiciaires.
- répondre aux demandes de levée du secret professionnel

...

Ces missions, toute priorité chassant la précédente, se succèdent et se chevauchent à un rythme soutenu voire effréné qui laisse de moins en moins la possibilité aux agents de se former correctement ... Comment seront accueillis en septembre 2015 les agents non formés à ces métiers ?

La BCR d'Arras doit faire face à toutes ces missions avec des difficultés qui s'accumulent et que vous n'évoquez même pas dans les documents fournis.

Les retours que nous avons du terrain semblent ne pas être arrivé à l'oreille de la direction, à moins que vous n'écoutez pas par crainte de savoir :

- développement du droit d'enquête en milieu informatisé et son lot de questionnements et de problèmes techniques...

### ANNEXE 3

- matériel désuet et inadapté à la mobilité induite par les missions réalisées.
- difficultés à se former pour appréhender au mieux un tissu fiscal changeant et des schémas frauduleux de plus en plus complexes.
- sollicitations toujours plus nombreuses en interne mais aussi en externe.

Ces éléments vous les occulterez pour justifier de la suppression de cet emploi. Nous réclamons, ainsi que les agents du département, de connaître les éléments circonstanciés qui ont dû guider votre jugement.

En supprimant un emploi B à la BCR vous dites clairement quelles sont vos priorités, gérer une enveloppe d'emplois contrainte au détriment de la réalisation de nos missions de justice fiscale. Parce que nous pensons qu'il n'y pas de justice sociale sans justice fiscale, Solidaires Finances Publiques n'accepte pas vos choix...

Enfin Monsieur le Président, nous nous permettons de vous demander les éléments de langage que vous communiquerez au responsable de la BCR quand il s'agira pour lui de répondre au préfet, à un juge d'instruction, un commissaire de police ou tout autre intervenant extérieur que la réduction des moyens de la DGFIP ne nous permet plus de répondre à leurs sollicitations.

Notre question est simple, Monsieur le Président, nous assumons la paraphrase, quel est « **l'ensemble des éléments de critères objectifs tenant à l'appréciation raisonnable de l'évolution des éléments de contexte propres à chaque structure** » permettant de justifier la suppression de cet emploi ?

#### **Réponse de l'administration :**

Le mot est lâché : il n'y a plus de sanctuarisation du Contrôle Fiscal à la DGFIP.

Nos collègues d'Arras seront ravis de savoir qu'il s'agit d'une des meilleures BCR de l'interrégion et d'une grande efficacité contre la fraude fiscale et sociale !!!

De ce fait, et en raison de l'évolution du secteur d'Arras, un emploi de contrôleur de la BCR d'Arras peut être supprimé.

Les objectifs de ce service, notamment les fiches de programmations (3909), seront revus à la baisse.

De plus, pour s'adapter au nouveau schéma de fraude, la programmation peut s'effectuer au niveau interrégional (DIRCOFI).

Il s'agit là d'une évolution possible mais notre Direction ne travaille pas dans ce sens...à suivre

**Emploi B sur les Pôles Patrimoniaux de Montreuil et Lens**

**L'évocation de Solidaires Finances Publiques 62 :**

Depuis 2009, les IFPP du Pas de Calais ont perdu 13 contrôleurs soit 25% de ces effectifs

Contrairement aux documents de l'administration nous n'omettons pas d'y comptabiliser les responsables de services qui ont un don d'ubiquité certain.

Vous envisagez d'y supprimer un emploi B sur chacune de ces deux structures.

Les missions dévolues à ce service sont particulièrement sensibles en ces périodes de lutte contre la fraude patrimoniale.

Il semblerait enfin que la DGFIP se soit rendu compte que la fraude la plus importante proviendrait des revenus les plus élevés.

- Le contrôle corrélé de tous les DFE, hors dossiers DNVSF ;
- Selon la richesse du tissu fiscal, le contrôle des dossiers infra-DFE et la totalité ou une partie du CSP d'initiative
- L'ISF : gestion (hors dépôt de la déclaration), contrôle, relance des redevables potentiels, taxation d'office ;
- Les droits de mutation à titre gratuit : successions, donations, requalification de contrat ;
- Le contrôle des plus-values immobilières et tout ou partie du contrôle des plus-values mobilières ;
- Le contrôle des prix et des valeurs (immeubles bâtis et non bâtis, fonds de commerce, titres non cotés – hors compétence exclusive SCVM...) ;
- La surveillance des régimes de faveur des particuliers ;
- Les rescrits (expertise à la demande de la division du contentieux)...

Comme si ces missions ne suffisaient pas à remplir un calendrier déjà bien plein, vous n'omettez jamais de les rappeler à la solidarité pour qu'ils participent à la campagne impôt sur le revenu.

Ces missions, toute priorité chassant la précédente, se succèdent et se chevauchent à un rythme soutenu voire effréné qui laisse de moins la possibilité aux agents de se former correctement ... Comment seront accueillis en septembre 2015 les agents non formés à ces métiers

Le Pôle Patrimonial doit faire face à toutes ces missions avec des difficultés qui s'accumulent et que vous n'évoquez même pas dans les documents fournis.

Les retours que nous avons du terrain semblent ne pas être arrivés à l'oreille de la direction, à moins que vous n'écoutez pas par crainte de savoir :

- dématérialisation totale du dossier qui rime bien trop souvent avec disparition ;
- parcours du combattant pour reconstituer un dossier personnel ;
- matériel informatique désuet et parfois insuffisant (ordinateurs portable) ;
- difficultés à se former pour appréhender au mieux un tissu fiscal changeant et des schémas frauduleux de plus en plus complexes ;
- sollicitations de plus en plus nombreuses en matière d'expertise (notaires).
- absence d'information par la cellule de régularisation des démarches effectuées par les contribuables du département ?

Ces éléments vous les occulter pour justifier de la suppression de cet emploi. Nous réclamons, ainsi que les agents du département, de connaître les éléments circonstanciés qui ont dû guider votre jugement.

#### ANNEXE 4

Notre question est simple Monsieur le Président, nous assumons la paraphrase , quel est « **l'ensemble des éléments de critères objectifs tenant à l'appréciation raisonnable de l'évolution des éléments de contexte propres à chaque structure** » permettant de justifier de la suppression de cet emploi ?

#### **Réponse de l'administration :**

Les évolutions des applications informatiques ainsi les nouveaux schémas de fraudes fiscales, nous obligent à réorganiser nos services.

Dans ce cadre, il y a une vision trop restrictive des indicateurs, notamment en matière de DFE (dossier à fort enjeux). Les notes nationales sur le contrôle fiscal ainsi que sur la réorganisation en PCR (Pole de contrôle Revenus/Patrimoines) peuvent justifier ces réajustements.

De façon plus fine, l'IFPP de Montreuil était encore la seule structure à 6 B et l'évolution du tissu fiscal sur Lens expliquent la suppression des deux contrôleurs sur ces structures.

**Emploi B sur les PCE de Béthune et de Montreuil****L'évocation de Solidaires Finances Publiques 62 :**

Depuis 2009 tout en gagnant 2 A les PCE du Pas de Calais ont perdu 18 B soit près de 30% de ces effectifs.

Contrairement aux documents de l'administration nous n'omettrons pas d'y comptabiliser les responsables de services qui ont un don d'ubiquité certain.

Vous envisagez d'y supprimer encore un emploi B dans chacune de ces deux structures.

Le PCE à la fois service de contrôle mais aussi d'expertise reconnue est indéniablement le service sur lequel peut s'appuyer l'administration dans le cadre du développement du Plan Contrôle Citoyen... Il semblerait qu'une fois encore les bonnes paroles de nos gouvernants ne se traduisent pas par des actes concrets.

Service à part entière dans la chaîne du contrôle fiscal, les missions qui lui sont dévolues sont particulièrement diverses au point que l'on peut parfois qualifier ce service de « fourre tout ». Jamais ce service n'est oublié lorsqu'il s'agit de le solliciter pour une mission nouvelle dont on ne sait à qui l'attribuer. Ses attributions qui vont de l'expertise au contrôle fiscal en passant par l'appui aux services gestionnaires en font l'interlocuteur unique de nombreux collègues et comptables extérieurs :

- CSP des entreprises et des dirigeants.
- CSP des professions libérales.
- Réalisation de fiches 3909 pour les BDV et la DIRCOFI.
- Traitements des demandes de remboursement de crédit de TVA en circuit long.
- Réponses aux demandes de rescrits.
- Interlocuteur des associations.
- Réalisation d'opérations de contrôle fiscal externe.
- Expertise : Crédit d'impôt recherche et autres joyeusetés
- Droits d'enquête...

Comme si ces missions ne suffisaient pas à remplir un calendrier déjà bien plein, vous n'omettez jamais de rappeler les collègues à la solidarité pour qu'ils participent à la campagne impôt sur le revenu.

Ces missions, toute priorité chassant la précédente, se succèdent et se chevauchent à un rythme soutenu voire effréné qui laisse de moins la possibilité aux agents de se former correctement ... Comment seront accueillis en septembre 2015 les agents non formés à ces métiers ?

Le PCE doit faire face à toutes ces missions avec des difficultés qui s'accumulent et que vous n'évoquez même pas dans les documents fournis.

Les retours que nous avons du terrain semblent ne pas être arrivés à l'oreille de la direction, à moins que vous n'écoutez pas par crainte de savoir :

- Généralisation de l'emport des comptabilisés informatisés avec son lot de questionnements et de problèmes techniques...
- Déploiement de SIRIUS PRO : les analyses sont trop incomplètes dès lors que toutes les données de la liasse ne sont pas restituées.
- Matériel désuet, matériel insuffisamment puissant pour le traitement de masse des données. Comment faire du datamining avec un boulier ?
- Difficultés à se former pour appréhender au mieux un tissu fiscal changeant et des schémas frauduleux de plus en plus complexes.
- Sollicitations de plus en plus nombreuses en matière d'expertise.

Ces éléments vous les occulter pour justifier de la suppression de cet emploi. Nous réclamons, ainsi que les agents du département, de connaître les éléments circonstanciés qui ont dû guider votre jugement.

## ANNEXE 5

Notre question est simple Monsieur le Président, nous assumons la paraphrase , quel est « **l'ensemble des éléments de critères objectifs tenant à l'appréciation raisonnable de l'évolution des éléments de contexte propres à chaque structure** » permettant de justifier de la suppression de cet emploi ?

### **Réponse de l'administration :**

Les évolutions des applications informatiques ainsi les nouveaux schémas de fraudes fiscales, nous obligent à réorganiser nos services.

En ce qui concerne les PCE, l'expertise prévaut de plus en plus. Cette spécialisation est plus de la compétence des inspecteurs, les contrôleurs étant plus en charge de la programmation.

L'Application SIRIUS PRO, merveille parmi les merveilles, permet une approche plus fine pour la programmation.

Ces deux éléments justifient le rééquilibrage des équipes !!!

Tout comme pour les BCR, la programmation pourra s'effectuer à un notre niveau (DIR...quelque chose !!!)

Emplois sur la Direction.L'évocation de Solidaires Finances Publiques 62 :

Au tagerfip les services de directions comprennent :

58 emplois A

70 emplois B

32 emplois C

si on y ajoute l'audit nous arrivons à un total de 59 A.

Vous envisagez d'y supprimer 3 A, 1 B et 8 C soit 7,5 % des effectifs officiels.

Alors que dans les documents du CTR emploi du 20 novembre 2014 l'administration centrale fait figurer les suppressions d'emplois ciblées sur les A+, A++ et A+++++++ votre vision restrictive du dialogue sociale fait que dans vous omettez de faire figurer les emplois supérieurs dans le TAGERFIP.

Nous nous permettons donc de rectifier ainsi :

Les services de direction comprennent :

- 32 emplois C
- 70 emplois B
- 59 emplois A
- 14 IDIV (classe normale et hors classe confondus )
- 12 IP
- 8 AFIPA
- 2 AFIP
- un nombre incertain d'AGFIP

L'administration centrale vous impose d'y supprimer 1 AGFIP, 1 AFIP, 3 A, 1B et 8 C en créant 1 AFIPA. Pour ce qui est de la suppression d'un poste d'IP aucune explication ! cet emploi sera t'il prélevé en direction ou le sera t'il sur le réseau... il est temps de lier le dossier emploi au plan triennal, Madame la Présidente.

En tout état de cause, ces emplois supprimés en direction auront un impact sur la réalisation de missions nombreuses et variées :

- publicité foncière
- pôle topographique
- enregistrement
- pilotage et animation des SIP
- pilotage et animation des trésoreries mixtes
- amendes
- recouvrement forcé
- pilotage et animation des SIE
- pilotage des huissiers
- fiscalité des particuliers et des professionnels
- fiscalité patrimoniale
- recherche, programmation, contrôle sur pièces, etc...
- commissions IDTCA et conciliation
- contrôle et règlement de la dépense
- régies
- comptabilité de l'Etat
- comptabilité du recouvrement
- dépôts de fonds
- recettes non fiscales et produits divers
- fiscalité directe locale
- qualité comptable
- dématérialisation
- missions économiques
- évaluations, conseils aux collectivités
- gestion immobilière de l'Etat
- formation et concours
- gestion RH

## ANNEXE 6

- conseil RH
- budget
- immobilier logistique
- sécurité
- services communs
- prévention
- contrôle de gestion
- qualité de service

...

Et nous devons en oublier ...

Les services de direction ont comme point commun avec les services du réseau de ne plus pouvoir absorber ces suppressions d'emplois.

Les retours que nous avons du terrain semblent ne pas être arriver à l'oreille de la direction, à moins que vous n'écoutez pas par crainte de savoir :

- gestion des priorités, chacune chassant l'autre.
- perte grandissante d'autonomie au profit d'une régionalisation rampante.
- sollicitations de plus en plus nombreuses par des élus soucieux de sécuriser leurs ressources.
- accompagnement des collectivités dans le cadre de la généralisation de PES V2.
- impossibilité parfois de remplir certaines missions.
- Impressions de plus en plus persistante que le capitaine ne sait pas ou ne veut pas dire quel est le cap à suivre...

...

Point de chiffres pour justifier de la suppression de ces emplois. Nous réclamons, ainsi que les agents du département, de connaître les éléments circonstanciés qui on dû guider votre jugement. Nous réclamons qu'enfin nous soit communiqué un TAGERFIP des services de direction..., sans celui-ci, aucune transparence n'est possible. Tant que vous n'afficherez pas clairement ce TAGERFIP le doute persistera dans les services sur la participation de la direction à l'effort réclamé.

Nos questions sont simples Monsieur le Président :

- nous assumons la paraphrase, quel est « **l'ensemble des éléments de critères objectifs tenant à l'appréciation raisonnable de l'évolution des éléments de contexte propres à chaque structure** » permettant de justifier de la suppression de ces emplois ?
- quels sont les services sur lesquels seront prélevés ces emplois et quelles sont les conséquences sur l'organisation et l'organigramme de la direction ?

### Réponse de l'administration :

Pour l'encadrement, l'organigramme évoluera en fonction de ces suppressions (-1 AGFIP, -1 AFIP, -1 IP, + 1 AFIPA), ces emplois sont tous localisés à la Direction.

Les 3 postes d'inspecteurs : il nous est annoncé une suppression dans chaque pôle, heureuse nouvelle : communication du TAGERFiP de la direction. ? Mais non, la direction va essayer de respecter cet engagement. Ceux sont bien les 3 inspecteurs avec le moins d'ancienneté administrative qui seront ciblés lors du mouvement local, et les chaises musicales seront organisées début juillet !!!

Pour les contrôleurs et les agents : il s'agit de la création du centre de service bancaire à Metz qui justifie en partie ces suppressions. Pour le reste (non défini entre ces deux motifs), c'est de limiter l'impact sur les services au sein du réseau, noble cause ! Mais la direction n'a-t-elle pas le rôle de soutien au réseau ?

On ne peut plus trop supprimer dans les services parce qu'ils ne le peuvent plus...alors on supprime dans le service en charge de les soutenir !!!

Heureusement, les évolutions informatiques et les réorganisations internes vont permettre de mieux absorber ces suppressions...

**Emplois C sur la Recette des Finances de Boulogne.**

**L'évocation de Solidaires Finances Publiques 62 :**

Au TAGERFiP, la recette des finances de Boulogne comprend :

- 7 emplois A
- 8 emplois B
- 1 emplois C

Vous envisagez d'y supprimer l'unique emploi C, plus fort que le réchauffement climatique quand il s'agit de mettre fin à l'existence d'une espèce.

« Annexe » de la direction entièrement au service des trésoreries de son ressort, la Recette des Finances de Boulogne assure un rôle de soutien et d'expertise incontestable.

Ses missions sont nombreuses et pas toujours aisées à quantifier :

- analyse financière des communes (aléatoire, sur demande et obligatoire pour les commune sous tutelle)
- visa des comptes de gestions des trésoreries de l'arrondissement de Boulogne (y compris pour les EP de santé et l'OPH de Boulogne)
- visa des Non-valeurs
- contrôle de la légalité des délibérations communales des s/préfectures de la côte.
- conseil aux collectivités.
- soutien au réseau.
- tenue d'une caisse de plus en plus souvent sollicitée par des contribuables rebutés par le temps d'attente à Boulogne Mun. et au SIP.

Ces missions, toute priorité chassant la précédente, se succèdent et se chevauchent a un rythme soutenu voir effréné qui laisse de moins en moins la possibilité aux agents de se former correctement ... comment seront accueilli en septembre 2015 les agents non formés à ces métiers ?

La Recette des Finances de Boulogne doit faire face à toutes ces missions avec des difficultés qui s'accumulent et que vous n'évoquez même pas dans les dans les documents fournis.

Les retours que nous avons du terrain semblent ne pas être arrivés à l'oreille de la direction, à moins que vous n'écoutez pas par crainte de savoir :

- sollicitations de plus en plus nombreuses par des élus soucieux de sécuriser leurs ressources.
- accompagnement des collectivités et des trésoreries dans le cadre de la généralisation de PES V2.
- sollicitation de plus en plus nombreuses par les trésoreries de la cote, elles même submergées.
- impossibilité parfois de remplir certaines missions.

...

Point de chiffres pour justifier de la suppression de cet emploi. Nous réclamons, ainsi que les agents du département, de connaître les éléments circonstanciés qui on dû guider votre jugement

Notre question est simple Monsieur le Président, nous assumons la paraphrase, quel est « **l'ensemble des éléments de critères objectifs tenant à l'appréciation raisonnable de l'évolution des éléments de contexte propres à chaque structure** » permettant de justifier de la suppression de cet emploi ?

**Réponse de l'administration :**

Il s'agit de la création du centre de service bancaire à Metz qui justifie cette suppression, encore un !

Notons toutefois, que la création de ce service est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2015, mais assurera effectivement ses missions plutôt à compter de novembre ou décembre 2015. Anticipation ? non ce n'est pas un roman de SF !

Heureusement, les évolutions informatiques et les réorganisations internes vont permettre de mieux absorber ces suppressions...